Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles

SNUDI – FO 37
Parc de la Camusière
18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin

St-Avertin, le 6 novembre 2026

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Objet : Alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels du 1er degré exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés : enseignants, accompagnants des élèves en situation de handicap, psychologues de l'Éducation nationale, contractuels, etc, à compter du 6 novembre au 31 décembre 2026.

Voici les raisons qui motivent cette notification :

- la mise en place de tableaux et multiples outils de pilotage qui alourdissent la charge de travail et qui exercent une pression considérable chez les personnels.
- la multiplication des tracasseries administratives liées aux applications obsolètes et cyberattaques depuis cet été.
- animations pédagogiques imposées dépassant le cadre réglementaire des 18h.

En application du décret n°2008-1246 du 01/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable « dans le délai de trois jours à compter de la remise de la notification ».

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire à notre parfaite considération.

Yvan Moquette, secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO - Noémie Le Bastard, secrétaire départementale du SNUDI-FO